

Coopérations monétaires Afrique-France

La France est liée à quinze pays africains par des accords de coopération monétaire, qui constituent un mécanisme de solidarité unique au monde. Les partenaires africains de la France forment trois ensembles distincts, disposant chacun d'une banque centrale et d'une monnaie propres :

- l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) réunit le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Leur monnaie est le franc de la Communauté financière africaine (franc CFA – XOF) émis par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) – le nom de cette monnaie est appelé à évoluer, suivant la volonté des États membres ;
- la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) réunit le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Leur monnaie est le franc de la Coopération financière en Afrique centrale (franc CFA – XAF) émis par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ;
- l'Union des Comores a le franc comorien (KMF) pour monnaie.

[UEMOA CEMAC](#)

Un gage de stabilité

La coopération entre la France et ses 15 partenaires africains contribue à la stabilité financière de ces derniers. Grâce à la garantie de convertibilité apportée par la France, cette coopération permet une protection contre les risques de crise de balance des paiements de ces pays. Elle constitue également un arrangement financier régional qui concourt au filet de sécurité mondial ou *Global Financial Safety Net* (GFSN)¹ dont le Fonds monétaire international (FMI) est le maillon central. Fondée sur une relation historique et culturelle forte, elle s'inscrit, enfin, dans la recherche de réponses communes aux défis du développement et à ceux posés par l'environnement économique international.

Deux principes fondamentaux régissent cette coopération :

- **la fixité du change avec l'euro**, avec une parité maintenue à 1 euro = 655,957 francs CFA (XAF/XOF) et 1 euro = 491,968 francs comoriens (KMF). Cet ancrage a permis aux pays concernés de connaître depuis plusieurs décennies une inflation très sensiblement inférieure à celles des autres pays d'Afrique subsaharienne ;
- **la garantie de convertibilité inconditionnelle et illimitée** offerte par le Trésor français, sous forme d'avance aux banques centrales de ces pays, en cas d'épuisement de leurs réserves de change. Ce filet de sécurité financière assure la crédibilité de l'ancrage des monnaies sur l'euro et constitue une protection efficace contre les chocs sur la balance des paiements.

Enfin, cette coopération s'accompagne d'un effort de coordination en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il se matérialise notamment au sein du Comité de liaison anti-blanchiment (CLAB), instance de concertation et d'appui technique dont le secrétariat permanent est assuré

par les services de la Banque de France.

Un peu d'histoire

Les origines

Le 9 septembre 1939, alors que la Seconde guerre mondiale vient de débuter, un décret institue une même zone monétaire entre la France et ses territoires d'outre-mer, afin de préserver ces derniers de brutales fluctuations de change. Il met ainsi en place une réglementation des changes commune et une gestion centralisée des réserves de change : les flux de capitaux sont libres et les monnaies librement convertibles entre elles, selon des parités fixes. En décembre 1945, en marge des négociations de Bretton Woods, une monnaie unique est créée dans les territoires africains sous souveraineté française : le franc des Colonies françaises d'Afrique (franc CFA), qui deviendra en 1958 le franc de la Communauté française d'Afrique.

Après leur indépendance, obtenue entre 1958 et 1960, la plupart des États d'Afrique subsaharienne issus de l'empire colonial français choisissent de conserver des liens étroits de coopération avec la France. Les instituts d'émission coloniaux sont transformés, donnant naissance à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), avec le franc de la Communauté financière africaine (XOF) pour monnaie, et à la Banque centrale des États de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (BCEAEC, future BEAC), qui émet le franc de la Coopération financière en Afrique centrale (XAF).

Les accords conclus entre la France et les membres de chacune des unions monétaires fixent les principes de la coopération : maintien des parités fixes, liberté des transferts, centralisation des réserves de change et garantie illimitée de convertibilité au travers des comptes d'opérations. L'administration française et la Banque de France apportent en outre un appui matériel et technique substantiel au fonctionnement des instituts d'émission.

À partir de mars 1965, les ministres des Finances de la Zone franc se réunissent semestriellement, en amont des assemblées annuelles et des réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI).

Le rôle accru des banques centrales des États africains

De nouveaux accords de coopération monétaire sont signés, en novembre 1972 pour l'Afrique centrale et en décembre 1973 pour l'Afrique de l'Ouest. Ils marquent un tournant dans le partenariat qui évolue vers une plus grande responsabilité des partenaires africains dans la gouvernance de leurs banques centrales. La réduction du poids des représentants français dans les conseils d'administration de la BEAC et de la BCEAO va ainsi de pair avec l'africanisation progressive des cadres et le transfert du siège des deux institutions de Paris à Yaoundé (Cameroun) pour la BEAC en 1977 et à Dakar (Sénégal) pour la BCEAO en 1978. En contrepartie de sa garantie, la France continue toutefois de participer à la gestion et au contrôle de ces banques centrales.

L'adhésion à ces accords constitue toujours un choix libre et souverain des États parties prenantes. Certains y mettent ainsi fin, à l'instar de la Mauritanie (1972) et de Madagascar (1973). À l'inverse, le Mali conclut une convention bilatérale avec la France en 1967, avant d'adhérer à l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) en 1984. Indépendantes depuis 1975, les Comores signent également une convention de coopération monétaire avec la France en novembre 1979. L'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) s'élargit, en 1985, à la Guinée équatoriale et l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), en 1997, à la Guinée-Bissau.

Du franc à l'euro

Les années 1990 voient le renforcement de l'intégration régionale et la substitution de l'euro au franc. Face à la détérioration de la compétitivité économique des partenaires africains, les francs CFA et le franc comorien sont respectivement dévalués de 50 % et 33 % le 11 janvier 1994. Cette unique dévaluation

s'accompagne d'un approfondissement des unions monétaires, avec l'adoption des traités constitutifs de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), respectivement le 10 janvier et le 16 mars 1994.

Lors de son introduction, au 1^{er} janvier 1999, la monnaie unique européenne remplace le franc français comme ancre monétaire des francs CFA et du franc comorien, sans modification de la parité.

Les accords de coopération monétaire restent en vigueur après l'adoption de l'euro par la France, les partenaires français et africains demeurant les seuls responsables de leur mise en œuvre.

Une décision du Conseil de l'Union européenne est néanmoins nécessaire dans deux cas de figure :

- lors d'un changement de portée des accords, tel que l'admission d'un nouvel État ;
- en cas de modification de leur nature même, que serait, par exemple, une remise en cause de la garantie française ou de la fixité des taux de change.

L'accord signé en 2019 avec les États de l'UEMOA fait évoluer, pour ces pays, le cadre de la coopération monétaire. Selon les dispositions du nouvel accord, la France ne désigne plus de représentant dans les instances de gouvernance de la Banque centrale, sauf quand sa garantie est susceptible d'être mise en jeu. Le compte d'opérations de la BCEAO auprès du Trésor français est clôturé et le rôle de la France devient celui d'un garant financier.

Des institutions solides

Les coopérations monétaires entre l'Afrique et la France sont structurées autour des banques centrales, partenaires privilégiés de la Banque de France, et des organes institutionnels des deux unions monétaires.

Les banques centrales définissent et conduisent la politique monétaire des États africains

La [Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest](#) (BCEAO), dont le siège est établi à Dakar, est l'institut d'émission de l'UEMOA. Elle est dirigée par un gouverneur, nommé pour un mandat de six ans renouvelable par la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Le gouverneur préside le conseil d'administration, en charge des questions relatives à la gestion de la BCEAO, le Comité de politique monétaire, qui définit la politique monétaire de l'UEMOA et ses instruments, et la [Commission bancaire de l'UMOA](#), autorité de supervision des établissements de crédit et des institutions de microfinance. Son Collège est composé du gouverneur de la Banque centrale, un représentant désigné par chaque État membre, et des membres nommés par le Conseil des ministres de l'UMOA, sur proposition du gouverneur en raison de leur compétence dans le domaine bancaire. La Banque centrale assure le secrétariat et prend en charge les frais de la Commission bancaire.

En application des accords du 21 décembre 2019, la France ne désigne plus de représentant, ni au conseil d'administration de la BCEAO, ni au Comité de politique monétaire. Ce dernier compte toutefois une personnalité indépendante et qualifiée, désignée intuitu personae par le Conseil des ministres de l'UMOA en concertation avec le gouvernement français.

[La Banque des États de l'Afrique centrale](#) (BEAC), dont le siège est établi à Yaoundé, est l'institut d'émission de la CEMAC. Elle est dirigée par un gouverneur, nommé pour un mandat de sept ans non renouvelable par la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Le gouverneur préside le Comité de politique monétaire, qui définit la politique monétaire de la CEMAC et ses instruments, ainsi que la [Commission bancaire de l'Afrique centrale](#) (COBAC), chargée de la supervision des établissements de crédit et des institutions de microfinance. Le Conseil d'administration de la BEAC, qui administre la Banque centrale et veille à son bon fonctionnement, est présidé par le président en exercice du Comité ministériel de

l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC).

En vertu du traité de l'UMAC et des statuts de la BEAC, la France désigne, à l'instar des six États de la CEMAC, deux administrateurs et deux membres du Comité de politique monétaire.

La [Banque centrale des Comores](#) (BCC), dont le siège est établi à Moroni, est l'institut d'émission et l'autorité de supervision du secteur bancaire comorien. Elle est dirigée par un gouverneur, nommé pour un mandat de cinq ans renouvelable par le président de l'Union des Comores. Le conseil d'administration définit et met en œuvre la politique monétaire, assure l'administration de la Banque centrale et adopte les décisions de supervision bancaire.

En vertu des statuts de la BCC, quatre des huit membres du conseil d'administration sont désignés par le gouvernement français, et les quatre autres par le gouvernement comorien. Le président du conseil d'administration est élu par le conseil, parmi ses membres comoriens.

L'UEMOA et la CEMAC : deux unions monétaires complétées par des unions économiques

Instituée à Dakar (Sénégal) le 10 janvier 1994, dans le contexte de la dévaluation du XOF, l'[UEMOA](#) est venue compléter l'Union monétaire, avec quatre objectifs : l'harmonisation du cadre légal et réglementaire, la création d'un marché commun se substituant à l'union douanière déjà existante, la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques et la coordination des politiques sectorielles nationales.

Les grandes orientations politiques de l'UEMOA sont fixées par la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et mises en œuvre par le Conseil des ministres. La Commission de l'UEMOA, dont le siège est fixé à Ouagadougou (Burkina Faso), est son organe exécutif.

Créée à N'Djamena (Tchad) le 16 mars 1994, la [CEMAC](#) est constituée de deux ensembles : l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC), cadre d'harmonisation juridique, d'intégration commerciale et de convergence économique, et l'UMAC.

Autorité suprême de la CEMAC, la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement en détermine la politique. Elle oriente l'action, d'une part, du Conseil des ministres de l'UEAC, qui dirige l'Union économique, et, d'autre part, du Comité ministériel de l'UMAC, qui a d'importantes prérogatives dans la gestion de la BEAC et assure la cohérence des politiques économiques nationales avec la politique monétaire commune. La Commission de la CEMAC, siégeant à Bangui (Centrafrique), est l'organe exécutif de la Communauté.

L'UEMOA et la CEMAC mettent chacune en œuvre un processus de convergence et d'intégration économique régionales, qui contribue à la stabilité de leur monnaie unique. Elles disposent, à cet effet, de dispositifs de surveillance multilatérale : dans les deux unions, le suivi du respect des critères de convergence est assuré par la Commission, qui soumet le cas échéant des mesures rectificatives au Conseil des ministres.

* Le site de sécurité mondial est un ensemble de mécanismes et d'instruments visant à prévenir une assistance pour permettre ou faciliter les crimes de l'histoire des paiements en facilitation de la liquidité internationale. Il se compose des réseaux de change, des accords de coopération bancaire, des mécanismes de FMI et des arrangements financiers régionaux.

Off

Les textes fondateurs

Accéder aux textes

[UEMOA](#) [CEMAC](#) [Comores](#)

Traité, accords et statuts

[Traité de l'UEMOA](#)

[Accord de coopération entre les États membres de l'UEMOA et la République française \(décembre 2019\)](#)

[Statuts de la BCEAO](#)

[Accord de coopération entre la République française et les États membres de l'UEMOA \(décembre 1973\)](#)

Conventions, accord et statuts

[Convention régissant l'Union monétaire de l'Afrique centrale](#)

[Convention régissant l'Union économique de l'Afrique centrale](#)

[Accord de coopération monétaire entre la République française et les États membres de la Banque des États de l'Afrique centrale \(BEAC\)](#)

[Statuts de la BEAC](#)

Accord et statuts

[Accord de coopération monétaire entre la République française et la République fédérale islamique des Comores](#)

[Statuts de la Banque centrale des Comores](#)

Off

Rapports annuels des coopérations monétaires Afrique-France

[Rapports annuels des coopérations monétaires Afrique-France](#)

- [édition 2022](#)
- [édition 2021](#)
- [édition 2020](#)

Rapports annuels de la Zone franc

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de l'Économie, le rapport annuel de la Zone franc est rédigé par la Banque de France en collaboration avec la BCEAO, la BEAC et la BCC. Il décrit les principales évolutions économiques, monétaires et financières des pays membres dans une perspective à la fois régionale et nationale.

2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Off

Monographies des pays membres

En complément du Rapport annuel, la Banque de France réalise des monographies couvrant l'ensemble des pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC.

Ces monographies offrent un panorama détaillé de la situation des différentes économies, avec un focus sur leurs caractéristiques structurelles, leur conjoncture, leurs défis et les projets de développement en cours.

Elles sont réalisées sur la base des statistiques transmises par les banques centrales, ainsi que des données publiées par des organisations internationales, notamment le FMI.

Les monographies

Pays membres de l'UEMOA

Pays membres de la CEMAC

Accéder aux textes

Bénin	2022 2021 2020 2019
Burkina Faso	2022 2021 2020 2019
Côte d'Ivoire	2022 2021 2020 2019
Guinée-Bissau	2022 2021 2020 2019
Mali	2022 2021 2020 2019
Niger	2022 2021 2020 2019
Sénégal	2022 2021 2020 2019
Togo	2022 2021 2020 2019

Accéder aux textes

Cameroun	2022 2021 2020 2019
République centrafricaine	2022 2021 2020 2019
Congo	2022 2021 2020 2019

Gabon	2022 2021 2020 2019
Guinée équatoriale	2022 2021 2020 2019
Tchad	2022 2021 2020 2019

Consulter les [Avertissements, sources et métadonnées](#).

Off

Réunion des Ministres et Gouverneurs

Pour le compte du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et en liaison avec celui-ci, la Banque de France assure le secrétariat des réunions semestrielles des Ministres des Finances et Gouverneurs des coopérations monétaires Afrique-France.

Les réunions ont lieu traditionnellement peu avant les réunions du FMI et de la Banque mondiale, alternativement en Afrique (réunions de printemps) et à Paris (assemblées annuelles). La France est représentée à ces réunions par le Ministre de l'Économie et des Finances et par le Gouverneur de la Banque de France.

Communiqués de presse

Accéder aux documents

2020	<ul style="list-style-type: none"> • 3 novembre, Paris
2019	<ul style="list-style-type: none"> • 11 octobre, Paris • 28 mars, Niamey
2018	<ul style="list-style-type: none"> • 8 octobre, Paris • 13 avril, Brazzaville
2017	<ul style="list-style-type: none"> • 5 octobre, Paris • 14 avril, Abidjan
2016	<ul style="list-style-type: none"> • 30 septembre, Paris • 9 avril, Yaoundé
2015	<ul style="list-style-type: none"> • 2 octobre, Paris • 10 avril, Bamako

2014	<ul style="list-style-type: none"> • 3 octobre, Paris • 4 avril, Malabo
2013	<ul style="list-style-type: none"> • 3 octobre, Paris • 8 avril, Dakar
2012	<ul style="list-style-type: none"> • 5 octobre, Paris • 6 avril, Paris
2011	<ul style="list-style-type: none"> • 19 septembre, Paris
2010	<ul style="list-style-type: none"> • 4 octobre, Paris
2009	<ul style="list-style-type: none"> • 29 septembre, Paris • 17 avril, Ouagadougou • 23 février, Paris
2008	<ul style="list-style-type: none"> • 7 octobre, Yaoundé • 3 avril, Paris
2007	<ul style="list-style-type: none"> • 16 octobre, Paris • 5 avril, Lomé

Off

CLAB

Le Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone franc (CLAB) regroupe les institutions impliquées dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les quinze pays africains membres de la Zone franc et en France.

Actualités

Réunion du 14 décembre 2023

Le jeudi 14 décembre 2023, s'est tenue la deuxième réunion semestrielle du Comité de Liaison Anti-Blanchiment (CLAB), sous la présidence de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

La rencontre qui s'est déroulée par visioconférence, a également vu la participation de la Banque de Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Banque Centrale des Comores (BCC), la Banque de France, les Ministère de l'Économie et des Finances de la France, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la

Commission Bancaire de l'UMOA (CB-UMOA), la Commission de l'UEMOA, la Commission de Surveillance des Marchés Financiers de l'Afrique Centrale (COSUMAF), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) et le Groupe d'Action Financière (GAFI).

Les travaux ont été l'occasion d'analyser les principales avancées en matière de LBC/FT/FP dans les trois zones depuis la dernière rencontre.

A cet égard, les institutions concernées ont été encouragées à accentuer les efforts pour la mise en place et l'opérationnalisation de mécanismes de coordination et de coopération en matière de LBC/FT, ainsi que pour l'adoption, la publication et la mise en œuvre effective des plans d'actions issus des Évaluations Nationales des Risques (ENR). En outre, le Comité a pris acte des conclusions des dernières plénières du GABAC, du GAFI et du GIABA, tenues respectivement en septembre, octobre et novembre 2023.

Par ailleurs, il a été procédé à la présentation du projet de Facilité globale BC/FT de l'Union européenne. Le Comité a félicité l'initiative visant à mettre en place un dispositif mondial facilitant la coopération entre régulateurs financiers, organes de répression, acteurs de la justice et société civile à travers une assistance technique offerte aux pays. Les institutions membres ont été encouragées à solliciter ce mécanisme. Les membres ont par ailleurs pris connaissance du projet de charte devant régir les missions et les règles de fonctionnement du CLAB, dans le cadre de la réforme institutionnelle proposée par la BCEAO.

Ils se sont accordés sur les principales dispositions du texte. Le Comité a instruit le secrétariat de finaliser le document sur la base des amendements retenus. Le texte finalisé sera soumis à la signature du Président en exercice. Le Comité a décidé de confier la présidence du CLAB à la Banque Centrale des Comores pour l'année 2024.

Réunion du 27 juin 2023

Le CLAB a tenu sa première réunion de l'année le 27 juin 2023 à Dakar (Sénégal), au siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les travaux ont été l'occasion, pour les Membres, d'effectuer un bilan des principales avancées, depuis leur réunion, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) dans les trois zones (CEMAC, UEMOA et Union des Comores). À cet égard, les institutions concernées ont été encouragées à accentuer leurs efforts pour la mise en œuvre des mesures visant à renforcer leurs dispositifs de lutte, au regard des vulnérabilités auxquelles les pays sont exposés. Le Comité a pris acte des conclusions des dernières réunions plénières du GABAC, du GIABA et du GAFI tenues au premier semestre 2023. Par ailleurs, la BCEAO a procédé à une présentation de la Loi Uniforme relative à la LBC./FT/FP, adoptée en mars 2023 par le Conseil des ministres de l'UMOA. Le Secrétariat du CLAB a exposé aux Membres le cadre conceptuel du projet d'élaboration d'un guide pour la supervision des actifs virtuels. Enfin, les Membres se sont accordés sur le principe d'une réforme institutionnelle du CLAB, afin de renforcer l'autonomie de fonctionnement de ce Comité ; ils ont mandaté un groupe de travail composé des quatre banques centrales, à l'effet de leur soumettre des avants-projets de textes relatifs à cette réforme.

Image Partenariats Afrique France : CLAB réunion 27 juin 2023

Description Le CLAB

a tenu sa première réunion de l'année le 27 juin 2023 à Dakar (Sénégal), au siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Le CLAB a tenu sa première réunion de l'année le 27 juin 2023 à Dakar (Sénégal), au siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Réunion du 21 novembre 2022

Le CLAB s'est réuni le 21 novembre 2022 à N'Djamena (Tchad), sous la présidence de Monsieur Abbas Mahamat TOLLI, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Cette session était

organisée en marge des festivités du cinquantième anniversaire de la BEAC. Les membres ont examiné les progrès récents intervenus dans les dispositifs de LBC/FT des pays membres et les axes d'amélioration persistants. Ils ont adopté un Guide sur l'implication des autorités régionales dans les évaluations mutuelles du réseau GAFI. La Banque mondiale a présenté les conclusions de son rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT adopté en 2018 par les Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales de la Zone franc ; ce rapport a été adopté par les membres du CLAB. Enfin, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) française a animé un atelier dédié aux enjeux de la réglementation et de la supervision LBC/FT du secteur des crypto-actifs.

Image Réunion du CLAB le 21 novembre 2022

Description Le CLAB s'est réuni le 21 novembre 2022 à N'Djamena (Tchad), sous la présidence de Monsieur Abbas Mahamat TOLLI, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Cette session était organisée en marge des festivités du cinquantième anniversaire de la BEAC. Les membres ont examiné les progrès récents intervenus dans les dispositifs de LBC/FT des pays membres et les axes d'amélioration persistants. Ils ont adopté un Guide sur l'implication des autorités régionales dans les évaluations mutuelles du réseau GAFI.

Réunion du CLAB le 21 novembre 2022 à N'Djamena (Tchad), sous la présidence de Monsieur Abbas Mahamat TOLLI, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Image Réunion du CLAB le 11 mai 2022

Description Lors de cette réunion, la Banque mondiale a présenté les conclusions de son rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT adopté en 2018 par les Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales de la Zone franc ; ce rapport a été adopté par les membres du CLAB. Enfin, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) française a animé un atelier dédié aux enjeux de la réglementation et de la supervision LBC/FT du secteur des crypto-actifs.

Réunion du CLAB le 21 novembre 2022 à N'Djamena (Tchad), sous la présidence de Monsieur Abbas Mahamat TOLLI, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Réunion du 11 mai 2022

Le CLAB s'est réuni le 11 mai 2022 à Paris en format hybride, sous la présidence de Monsieur Abbas MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Les membres ont notamment examiné les progrès réalisés en matière de LBC/FT en CEMAC, en UEMOA et aux Comores, puis débattu de l'implication des autorités communautaires dans le processus d'évaluation mutuelle, des difficultés rencontrées et des mesures à mettre en place pour y répondre. La Direction générale du Trésor français et l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) ont ensuite animé un atelier de restitution de la récente évaluation mutuelle de la France. En plus des institutions membres du CLAB présentes à Paris, les cellules de renseignement financier des pays concernés ont pu participer à l'atelier en visioconférence.

Image Réunion du CLAB le 11 mai 2022

Description Le CLAB s'est réuni le 11 mai 2022 à Paris en format hybride, sous la présidence de Monsieur Abbas MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Les membres ont notamment examiné les progrès réalisés en matière de LBC/FT en CEMAC, en UEMOA et aux Comores, puis débattu de l'implication des autorités communautaires dans le processus d'évaluation mutuelle, des difficultés rencontrées et des mesures à mettre en place pour y répondre. La Direction générale du Trésor français et l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) ont ensuite animé un atelier de restitution de la récente évaluation mutuelle de la France. En plus des institutions membres du CLAB présentes à Paris, les cellules de renseignement financier des pays concernés ont pu participer à l'atelier en visioconférence.

Réunion du CLAB le 11 mai 2022 à Paris, sous la présidence de Monsieur Abbas MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Réunion du 10 novembre 2021

Le CLAB s'est réuni le 10 novembre 2021 à Moroni et par visioconférence, sous la présidence du Docteur Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC), puis de son représentant

Monsieur Abdoulhakim SAID AHMED, Directeur du Contrôle et de l'Audit de BCC. Il s'agissait de la première réunion du CLAB en format semi-présentiel depuis le début de la pandémie de Covid-19. La session a été principalement dédiée à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc (2018-2021) et à son évaluation future, ainsi qu'au suivi des évaluations mutuelles du GIABA et du GABAC. Les membres ont ensuite participé à un atelier sur le processus d'évaluation mutuelle et l'implication des autorités régionales, animé par le Secrétariat du GAFI.

Image Réunion du CLAB du 10 novembre 2021

Description Le CLAB s'est réuni le 10

novembre 2021 à Moroni et par visioconférence, sous la présidence du Docteur Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC), puis de son représentant Monsieur Abdoulhakim SAID AHMED, Directeur du Contrôle et de l'Audit de BCC. Il s'agissait de la première réunion du CLAB en format semi-présentiel depuis le début de la pandémie de Covid-19. La session a été principalement dédiée à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc (2018-2021) et à son évaluation future, ainsi qu'au suivi des évaluations mutuelles du GIABA et du GABAC. Les membres ont ensuite participé à un atelier sur le processus d'évaluation mutuelle et l'implication des autorités régionales, animé par le Secrétariat du GAFI.

Réunion du 10 novembre 2021 par visioconférence sous la présidence du Docteur Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC), puis de son représentant Monsieur Abdoulhakim SAID AHMED, Directeur du Contrôle et de l'Audit de BCC.

Image Réunion du CLAB du 10 novembre 2021

Description Le CLAB s'est réuni le 10

novembre 2021 à Moroni et par visioconférence, sous la présidence du Docteur Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC), puis de son représentant Monsieur Abdoulhakim SAID AHMED, Directeur du Contrôle et de l'Audit de BCC. Il s'agissait de la première réunion du CLAB en format semi-présentiel depuis le début de la pandémie de Covid-19. La session a été principalement dédiée à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc (2018-2021) et à son évaluation future, ainsi qu'au suivi des évaluations mutuelles du GIABA et du GABAC. Les membres ont ensuite participé à un atelier sur le processus d'évaluation mutuelle et l'implication des autorités régionales, animé par le Secrétariat du GAFI.

Réunion du 10 novembre 2021 par visioconférence sous la présidence du Docteur Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC), puis de son représentant Monsieur Abdoulhakim SAID AHMED, Directeur du Contrôle et de l'Audit de BCC.

Réunion du 16 mars 2021

Le CLAB s'est réuni par visioconférence le 16 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Abdoulhakim SAID AHMED, Directeur du Contrôle et de l'Audit de la Banque Centrale des Comores (BCC). Il s'agissait de la première session sous présidence de la BCC en 2021. Les travaux ont été principalement consacrés à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc (2018-2021), au suivi des évaluations mutuelles du GIABA et du GABAC, ainsi qu'au renforcement du rôle d'appui technique du CLAB à ses membres.

Réunion du 20 octobre 2020

Le CLAB a tenu par visioconférence sa réunion d'automne le 20 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur MAHAMAT MUSTAPHA, Adjoint du Directeur des Relations Internationales de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Les membres ont notamment fait le point sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour la LBC/FT dans les différents pays et la mise en œuvre de leur Plan d'action anti-blanchiment, décidé en octobre 2018. Ils se sont prononcés, à ce titre, en faveur d'un report de l'échéance de ce Plan de décembre 2020 à décembre 2021. Ils ont également réservé un accueil favorable aux demandes d'admission de la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF) et du Conseil Régional de l'Épargne et des Marchés Financiers (CREPMF), en tant que membres du CLAB.

Réunion du 24 février 2020

Le CLAB s'est réuni à Yaoundé, le 24 février 2020, sous la présidence de Monsieur Ivan BACALE MOLINA, Directeur Général des Études, Finances et Relations Internationales de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Ils ont fait le bilan des progrès réalisés en fin d'année 2019 et début d'année 2020 dans la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc, ainsi que des défis persistants. Ce plan avait été adopté en octobre 2018 par les Ministres des Finances et les Gouverneurs des Banques centrales de la Zone franc.

Image **Réunion du CLAB du 24 février 2020** Description Le CLAB s'est réuni à Yaoundé, le 24 février 2020, sous la présidence de Monsieur Ivan BACALE MOLINA, Directeur Général des Études, Finances et Relations Internationales de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ils ont fait le bilan des progrès réalisés en fin d'année 2019 et début d'année 2020 dans la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc, ainsi que des défis persistants. Ce plan avait été adopté en octobre 2018 par les Ministres des Finances et les Gouverneurs des Banques centrales de la Zone franc.
Réunion du 24 février 2020 à Yaoundé sous la présidence de Monsieur Ivan BACALE MOLINA, Directeur Général des Études, Finances et Relations Internationales de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Réunion du 9 octobre 2019

Le CLAB s'est réuni à Paris le 9 octobre 2019, sous la présidence de Madame Séna Elda Kpostra, Secrétaire générale de la Commission bancaire de l'UMOA.

Dans ce cadre, les membres ont notamment validé les Règles de fonctionnement et d'organisation du CLAB. Ils ont également fait un bilan d'étape de la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces derniers avaient été adoptés un an auparavant par les Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales de la Zone franc réunis à Paris.

Image **Réunion du CLAB du 9 octobre 2019** Description Le CLAB s'est réuni à Paris le 9 octobre 2019, sous la présidence de Madame Séna Elda Kpostra, Secrétaire générale de la Commission bancaire de l'UMOA. Dans ce cadre, les membres ont notamment validé les Règles de fonctionnement et d'organisation du CLAB. Ils ont également fait un bilan d'étape de la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces derniers avaient été adoptés un an auparavant par les Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales de la Zone franc réunis à Paris.

Réunion du 9 octobre 2019 à Paris sous la présidence de Madame Séna Elda Kpostra, Secrétaire générale de la Commission bancaire de l'UMOA.

Signature des Règles d'organisation et de fonctionnement

Les Règles d'organisation et de fonctionnement du CLAB ont été officiellement signées par le Président en exercice.

M. Tiémoko Meylet Koné, Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et Président du CLAB pour 2019, M. Tiémoko Meylet Koné a signé les Règles de fonctionnement et d'organisation du Comité le 9 octobre 2019, en présence de M. Abbas Mahamat Tolli, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), de M. Bruno Cabrillac, Directeur général adjoint des Statistiques, des Études et de l'International à la Banque de France, ainsi que des différentes délégations. Cette signature a été suivie d'une réception, donnée dans les salons de la Banque de France.

Image

Signature des Règles d'organisation et de fonctionnement par M. Tiémoko Meylet Koné
Description Les Règles d'organisation et de fonctionnement du CLAB ont été officiellement signées par le Président en exercice. M. Tiémoko Meylet Koné, Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique

de l'Ouest (BCEAO) et Président du CLAB pour 2019, M. Tiémoko Meylet Koné a signé les Règles de fonctionnement et d'organisation du Comité le 9 octobre 2019, en présence de M. Abbas Mahamat Tolli, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), de M. Bruno Cabrillac, Directeur général adjoint des Statistiques, des Études et de l'International à la Banque de France, ainsi que des différentes délégations. Cette signature a été suivie d'une réception, donnée dans les salons de la Banque de France. M. Tiémoko Meylet Koné, Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et Président du CLAB pour 2019

Création, missions et objectifs du CLAB

Le Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone franc (CLAB) a été créé le 19 septembre 2000, par décision des Ministres des Finances et des Gouverneurs des banques centrales, réunis à Paris.

Le CLAB est chargé de faciliter la concertation entre les pays membres de la Zone franc et la coordination de leurs actions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Il leur apporte également un appui technique dans la mise en conformité des réglementations en vigueur avec les normes internationales en matière de lutte anti-blanchiment, en particulier les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Il favorise l'adoption de dispositifs réglementaires et opérationnels efficaces, au niveau national comme régional.

Il concourt, enfin, à la sensibilisation des opérateurs économiques et des acteurs publics, en veillant à diffuser l'information sur les enjeux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Il peut, par ailleurs, réaliser toute autre mission que lui confieraient les Ministres des Finances et les Gouverneurs des banques centrales de la Zone franc.

Organisation et fonctionnement du CLAB

Historique des présidences

- **2023 : M. Jean-Claude Kassi BROU**, Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
- **2022 : M. Abbas Mahamat Tolli**, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- **2021 : M. Younoussa Imani**, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC)
- **2020 : M. Abbas Mahamat Tolli**, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- **2019 : M. Tiémoko Meylet Koné**, Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
- **2018 : M. Younoussa Imani**, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC)
- **2017 : M. Lucas Abaga Nchama**, suivi de M. Abbas Mahamat Tolli, Gouverneurs de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- **2016 : M. Tiémoko Meylet Koné**, Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
- **2015 : M. Mzé Abdou Mohamed Chanfiou**, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC)
- **2014 : M. Lucas Abaga Nchama**, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- **2013 : M. Mzé Abdou Mohamed Chanfiou**, Gouverneur de la Banque Centrale des Comores (BCC)
- **2012 : M. Tiémoko Meylet Koné**, Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

[Règles d'organisation et de fonctionnement du CLAB \(PDF - 2 Mo\)](#)

Membres du CLAB

Pour respecter le mandat qui lui a été confié, le CLAB réunit toutes les institutions et organismes concernés par la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au sein des quinze pays africains membres de la Zone franc et en France.

Les membres du CLAB

Pour la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

[La Banque des États de l'Afrique Centrale \(BEAC\)](#)

[La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale \(COBAC\)](#)

[La Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale](#)

[Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale \(GABAC\)](#)

[La Commission de Surveillance du Marché Financier \(COSUMAF\)](#)

Pour l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

[La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest \(BCEAO\)](#)

[La Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine \(CB UMOA\)](#)

[La Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine](#)

[Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest \(GIABA\)](#)

[Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers \(CREPMF\)](#)

Pour l'Union des Comores

[La Banque Centrale des Comores](#)

Pour la France

[La Banque de France](#)

[Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)

[La Direction générale du Trésor](#)

Membre observateur

[Le Groupe d'action financière \(GAFI\)](#)

Travaux du CLAB

Synthèse de la réunion du 21 novembre 2022

La session a été présidée par Monsieur Abbas Mahamat TOLLI, Gouverneur de la BEAC. Les membres ont présenté les dernières évolutions intervenues dans les dispositifs de LBC/FT et les évaluations mutuelles des États membres du GIABA et du GABAC, les lacunes persistantes dans les dispositifs juridiques communautaires en vigueur et les axes d'amélioration envisageables. Le Secrétariat a présenté un projet de Guide visant à renforcer l'implication des autorités régionales dans les évaluations mutuelles du GAFI, élaboré sur la base des normes du GAFI, qui a été adopté par les membres, pour diffusion au GIABA, au GABAC, ainsi qu'aux autorités communautaires et nationales compétentes. La Banque mondiale a présenté les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT adopté en 2018 par les Ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales de la Zone franc. Les membres ont noté avec satisfaction les progrès importants réalisés depuis lors, s'agissant de l'établissement de cadres juridiques, de l'identification des risques BC/FT et de la mise en place d'une supervision efficace. Ils ont toutefois relevé la persistance de marges de progression, notamment en matière de coordination des politiques nationales, de mise en place de mécanismes de gel et de confiscation des avoirs criminels ou terroristes, de l'amélioration des dispositifs de supervision et de sanction du secteur financier, de la supervision du secteur non-financier et du renforcement des moyens des cellules de renseignement financier. Le rapport, préparé par la Banque mondiale, conjointement avec le GIABA et le GABAC, et finalisé sur la base des observations des membres du CLAB, a été adopté par les membres du Comité. Enfin, les membres ont suivi un atelier sur les enjeux de la réglementation des actifs virtuels (ou crypto-actifs) et du contrôle de leurs risques de BC/FT, animé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) française. La présentation a principalement porté sur les normes du GAFI et les bonnes pratiques internationales en la matière, l'expérience de supervision française et le cadre réglementaire européen en cours d'élaboration.

Synthèse de la réunion du 11 mai 2022

Monsieur Abbas MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, a ouvert et présidé la session. Le GABAC, le GIABA, la BCC et les autorités régionales ont présenté les progrès réalisés depuis novembre 2021 en

matière de LBC/FT dans leurs zones de compétence respectives. Le GABAC et le GIABA ont informé les membres du CLAB sur le déroulement des évaluations mutuelles récemment achevées, en cours ou à venir. Les membres ont débattu de l'implication des autorités communautaires dans le processus d'évaluation mutuelle, des difficultés rencontrées et des mesures à mettre en place pour y répondre. La Banque mondiale a rendu compte aux membres de l'état d'avancement de sa mission d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc. L'après-midi a été consacré à un atelier pédagogique sur le déroulement opérationnel des évaluations mutuelles, à partir de l'exemple de la France. La Direction générale du Trésor français (coordinateur national de l'évaluation de la France, récemment achevée) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ont animé cet atelier et souligné les facteurs clés de réussite de cet exercice : coordination de toutes les parties prenantes, importance des échanges informels. En marge de la réunion du CLAB, Mme Boriana Yontcheva, Deputy division chief au Département Afrique du FMI, a présenté les dernières Perspectives économiques régionales du Fonds pour l'Afrique subsaharienne.

Synthèse de la réunion du 10 novembre 2021

Le Dr Younoussa IMANI, Gouverneur de la BCC, a prononcé le discours d'ouverture de la session. Les membres du CLAB ont fait le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc en 2021 en UEMOA, en CEMAC et aux Comores. Parmi les principaux progrès enregistrés, on relève notamment i) l'adoption de textes relatifs à l'incrimination des infractions sous-jacentes (Loi uniforme UEMOA), à l'incrimination du financement du terrorisme, au gel et recouvrement des avoirs, à l'identification des bénéficiaires effectifs (Sénégal) et à la création de pôles judiciaires spécialisés (Tchad), ii) la validation de la stratégie nationale de LBC/FT du Togo, le lancement des évaluations nationales des risques (ENR) du Gabon et de la Guinée Équatoriale, ainsi que la finalisation prochaine de l'ENR des Comores, et iii) les avancées enregistrées par la CB UMOA, la COBAC et la BCC en matière de supervision par les risques et d'effectivité du contrôle et le renforcement des mesures répressives. Le GIABA et le GABAC ont informé les membres sur le déroulement des évaluations mutuelles, ainsi que sur les défis et difficultés rencontrés. Le Secrétariat du GAFI a ensuite animé un atelier dédié au processus d'évaluation mutuelle et à l'implication des autorités régionales dans ledit processus.

Synthèse de la réunion du 16 mars 2021

Le GABAC et le GIABA ont présenté l'impact de la pandémie de Covid-19 sur leur programme de travail, les dispositifs de LBC/FT et les risques de BC/FT dans leurs zones respectives. Le Comité a pris connaissance des dernières avancées réalisées dans la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT de la Zone franc. Un point d'étape a été fait sur l'état d'avancement des évaluations mutuelles et les défis identifiés par le GABAC et le GIABA. Les membres du CLAB ont échangé leurs vues sur la proposition de Plan de travail 2021-22 proposé par le Secrétariat, en vue d'un renforcement du rôle d'appui technique du Comité. Expertise France a présenté aux membres du CLAB son programme d'assistance technique OCWAR-M, déployé auprès des pays du GIABA.

Synthèse de la réunion du 20 octobre 2020

Le GIABA et le GABAC ont présenté les retombées de la pandémie de Covid-19 sur leur programme de travail et les actions de LBC/FT dans leur zone de compétence respective. Il a été procédé à un bilan de la mise en œuvre du Plan d'action LBC/FT, adopté en octobre 2018 par les Ministres des Finances et Gouverneurs de Banques centrales, en CEMAC, UEMOA et Union des Comores. Des progrès ont en particulier été constatés dans la réalisation des évaluations nationales des risques (ENR), dans l'allocation de ressources aux cellules de renseignement financier, dans l'adoption de textes législatifs et réglementaires, ainsi que dans les travaux d'appréhension du phénomène de de-risking par les banques centrales et commissions bancaires. Néanmoins, compte tenu du retard pris, en raison du contexte pandémique, dans la mise en œuvre de ce Plan d'action, les membres ont sollicité le report de son échéance de décembre 2020 à décembre 2021. Ils se sont, par ailleurs, prononcés en faveur de l'admission de la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF) de la CEMAC et du Conseil Régional de l'Épargne et des

Marchés Financiers (CREPMF) de l'UEMOA en tant que membres du CLAB. Le report de l'échéance du Plan d'action LBC/FT ainsi que l'adhésion de la COSUMAF et du CREPMF ont été validés lors de la réunion des Ministres et Gouverneurs le 2 novembre 2020 (voir le communiqué de presse).

Synthèse du Rapport de la Banque mondiale sur les problématiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Zone franc

La Zone franc fait face à un risque élevé de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme résultant d'une montée des menaces et de vulnérabilités significatives.

L'économie de la Zone est marquée par l'existence de trafics de marchandises illicites et d'êtres humains. Le détournement des ressources naturelles, le commerce illicite de métaux précieux, et d'autre part des infractions au droit de l'environnement, le braconnage et la pêche illicite sont en développement. Enfin, la corruption, les détournements de biens publics, les délits fiscaux engendrent des flux financiers significatifs, tandis que ceux liés aux escroqueries, aux extorsions, aux abus de confiance bénéficient du développement de la cybercriminalité. Dans ce contexte, des politiques pénales plus actives et fondées sur des services policiers et judiciaires spécialisés sont nécessaires, notamment pour lutter contre les trafics illicites et le blanchiment de leurs profits.

En même temps, le terrorisme et son financement se sont développés au point de constituer une réalité déstabilisante pour de nombreux pays de la Zone. La répression des infractions de financement du terrorisme et le gel des actifs terroristes demeurent donc des priorités.

Dans ce contexte, un plan d'action ambitieux et pérenne apparaît nécessaire afin de répondre aux vulnérabilités des États-membres :

- Malgré des progrès certains, le cadre juridique de LBC/FT doit être achevé dans les meilleurs délais.
- Les stratégies nationales doivent être complétées et davantage fondées sur le risque.
- Fortement exposés au risque BC/FT, les secteurs financier et non financier doivent être davantage mobilisés dans la mise en œuvre des mesures préventives.
- La supervision des secteurs financier et non financier doit s'exercer de façon plus proactive et si nécessaire plus répressive.
- Les chaînes pénales doivent être renforcées et davantage spécialisées.
- Le phénomène de « derisking » doit être mesuré et mieux anticipé.

Les six mesures clés adoptées par les Ministres des Finances et Gouverneurs des banques centrales de la Zone franc le 8 octobre 2018 à Paris

1. Le lancement ou l'achèvement des évaluations nationales des risques (ENR) dans les États membres.
2. L'adaptation des textes de loi et textes d'application relatifs aux mesures de gel administratif des avoirs au titre des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et la mise en place effective de ces dispositifs de gel des avoirs.
3. Le renforcement des cellules de renseignement financier (CRF) et l'amélioration de l'échange d'information avec elles.
4. La collecte systématique de données sur la fermeture des relations de correspondance bancaire du fait des stratégies de « derisking » des banques et une réflexion sur des plans d'urgence.
5. La sensibilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la LBC/FT, assujettis comme responsables de la LBC/FT (si nécessaire au moyen d'actions de formation).
6. La mise en place d'une politique pénale relative aux principales infractions sous-jacentes au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme et le renforcement et la spécialisation de la chaîne pénale.

Communiqués de presse des réunions des Ministres et Gouverneurs traitant de la LBC/FT

Paris, 2020	Paris, 2019	Niamey, 2019	Paris, 2018	Brazzaville, 2018	Paris, 2015	Bamako, 2015
-----------------------------	-----------------------------	------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	------------------------------

Off

Séries statistiques

Les séries statistiques issues du Rapport annuel des coopérations monétaires Afrique-France sont disponibles sous format Excel et sont regroupées par zone géographique.

Séries statistiques

CEMAC UEMOA Comores

Agrégats

- [PIB nominal](#)
- [Taux de croissance réel](#)
- [Variations de l'indice des prix à la consommation](#)
- [Exportations de biens](#)
- [Importations de biens](#)
- [Balance commerciale](#)
- [Solde du compte courant extérieur](#)
- [Solde budgétaire base engagements dons compris](#)
- [Solde budgétaire base engagements dons compris \(% du PIB\)](#)
- [Taux d'investissement](#)
- [Dette extérieure totale](#)
- [Dette extérieure totale \(% du PIB\)](#)
- [Avoirs extérieurs nets](#)
- [Crédits à l'économie](#)
- [Créances nettes sur les états](#)
- [Masse monétaire](#)
- [Masse monétaire \(% du PIB\)](#)

Pays

- [Cameroun](#)
- [Centrafrique](#)
- [Congo](#)
- [Gabon](#)
- [Guinée Équatoriale](#)
- [Tchad](#)

Agrégats

- [PIB nominal](#)
- [Taux de croissance réel](#)
- [Variations de l'indice des prix à la consommation](#)
- [Exportations de biens](#)
- [Importations de biens](#)
- [Balance commerciale](#)
- [Solde du compte courant extérieur](#)
- [Solde budgétaire base engagements dons compris](#)
- [Solde budgétaire base engagements dons compris \(% du PIB\)](#)
- [Taux d'investissement](#)
- [Dette extérieure totale](#)
- [Avoirs extérieurs nets](#)
- [Crédits à l'économie](#)
- [Créances nettes sur les états](#)
- [Masse monétaire](#)
- [Masse monétaire \(% du PIB\)](#)

Pays

- [Bénin](#)
- [Burkina Faso](#)
- [Côte d'Ivoire](#)
- [Guinée-Bissau](#)
- [Mali](#)
- [Niger](#)
- [Sénégal](#)
- [Togo](#)

- [Union des Comores](#)

Off

Liens utiles

Informations générales, administratives et économiques

- [Trésor](#) : site des services économiques (Direction Générale du Trésor).
- [AFD](#) : l'Agence Française de Développement (AFD), recense les projets financés par l'AFD, leur contact dans les pays. Accès à « Presse doc » : synthèse hebdomadaire de la presse française et internationale sur le développement.
- [BCEAO](#) : site officiel de la BCEAO, reprenant des informations générales, des statistiques et informations diverses sur les pays de la zone UMOA ainsi que les projets en cours de la Banque Centrale.
- [BEAC](#) : site officiel de la BEAC, reprenant des informations générales, des statistiques et les principaux textes constitutifs ainsi que les projets en cours de la Banque Centrale.
- [Banque centrale des Comores](#) : site de la Banque centrale des Comores (BCC), reprenant des informations générales, des statistiques et informations diverses sur les Comores.
- [Banque Mondiale](#) : site de la Banque Mondiale permettant d'accéder à des informations statistiques, des revues de presse et un catalogue en ligne.
- [FMI](#) : site du Fond Monétaire International (FMI), permettant d'accéder à des informations statistiques, des revues de presse et des catalogues en ligne.
- [BOAD](#) : Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).
- [UEMOA](#) : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.
- [CEMAC](#) : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.
- [Club de Paris](#) : site reprenant les décisions du Club de Paris et liens utiles vers les partenaires du Club de Paris.
- [BAD](#) : Banque Africaine de Développement, reprenant des informations sur les pays africains.
- [AFRISTAT](#) : site de l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, dénommé AFRISTAT, il contribue au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les États membres et de renforcer leurs compétences.

- [BRVM](#) : site de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), présentation et réglementation, historique des cours.
- [BVMAC](#) : Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).
- [OHADA](#) : site de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.
- [BDEAC](#) : site de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Off